



ALERTE DES MAIRES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène suivant **ORAGES** pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique : jusqu'au 10 mai vers 21h

Situation actuelle : Le temps est sec sur l'ensemble de la région.

Évolution prévue : En début d'après-midi, des orages se développent sur le sud-ouest de la Nouvelle-Aquitaine sur le Gers et les Hautes-Pyrénées avant de progresser vers le nord de la Nouvelle-Aquitaine et vers le Tarn-et-Garonne et le Lot. Ils toucheront le reste de la région Midi-Pyrénées plus tardivement.

Ces premiers orages sont principalement électriques mais s'accompagnent d'averses faibles à modérées.

En fin d'après-midi, un système pluvio-orageux plus organisé aborde les départements côtiers. Il génère des orages forts qui progresseront rapidement vers l'est de l'Aquitaine, la Charente, le Gers, les Hautes-Pyrénées.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site **www.meteo.fr** ▪ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

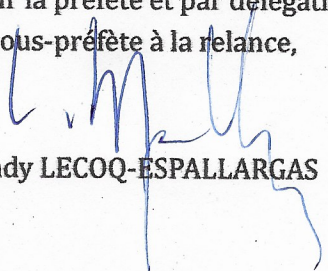
- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le 9 mai 2021

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète à la relance,


Sandy LECOQ-ESPALLARGAS